

Séance du 24 septembre 2015

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Cédric LINDECKER. Tous les conseillers sont présents sauf Benoit GIACOMINI, absent. Mme Claudine REGAZZONI donne pouvoir à M. Jean BOSIA et M. Jean-Paul DUREY à M. Cédric LINDECKER.

M. Francis SCHWEITZER est secrétaire de séance

Début de séance : 20h30

1/ CAGB : modification des statuts

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la modification des statuts de la CAGB.

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

2/ Mise en place de l'Agenda d'Accessibilité Programmée et approbation du compte-rendu

En 2015, la commune a souhaité adhérer à un nouveau groupement de commandes (qui concerne 30 communes de la CAGB), pour recruter un Bureau d'études chargé de les accompagner dans l'élaboration de leurs Ad'AP. La société QCS a ainsi été missionnée, notamment pour :

Remettre à jour les diagnostics d'accessibilité des différents IOP et ERP afin de prendre en compte les changements d'usage, les travaux réalisés, l'évolution des normes,...

Programmer les travaux de mise en accessibilité à réaliser selon la période appropriée (3,6, ou 9 ans)

Accompagner les communes dans les éventuelles demandes de dérogations à effectuer

La formalisation et la présentation des Ad'AP

L'Ad'AP de la commune

L'Agenda d'Accessibilité Programmée de la commune porte sur 1 ERP (dossier joint en annexe).

Les travaux de mise en accessibilité s'élèvent à 4005 € HT répartis sur 3 années selon la stratégie de mise en accessibilité définie par la commune.

Le Conseil Municipal approuve l'opération définie ci-dessus, le montant et l'échéancier prévisionnels et autorise M. le Maire à déposer l'Ad'Ap auprès des Services de l'Etat.

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

3/ FAAD et FSL 2015

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de s'abstenir.

pour : 0 contre : 0 abstention : 10

4/ avancement de grade de la secrétaire

Le Conseil Municipal accepte l'ajout de cette délibération (pour : 10/10)

Après avoir choisi le taux pour l'avancement de grade de la secrétaire, le Conseil Municipal décide à compter du 1^{er} novembre 2015 de supprimer le poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe et de créer le poste d'adjoint administratif principal de 2^e classe (8/35)

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

INFORMATIONS

Réflexion sur l'achat du matériel pour la salle de convivialité (lave-vaisselle et percolateur) en 2016

Le compte 022 (dépenses exceptionnelles de fonctionnement) a été diminué de 230 € pour payer les frais d'escompte suite à la vente de bois du 15 juin à Lure.

Fin de la séance : 21h50

Vu pour être affiché le 25 septembre 2015, conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes

(Sceau de la mairie)

Le Maire,
Cédric LINDECKER